

Faut-il réhabiliter les Cathares ?

À propos de l'*Histoire des Cathares* de Michel Roquebert par Germain Souchet



Il est des livres d'Histoire particulièrement irritants, car ils allient un exposé rigoureux de faits patiemment et sérieusement collectés à des commentaires et des *a priori* idéologiques venant contredire de manière flagrante les recherches effectuées par l'auteur lui-même. C'est le cas de cette *Histoire des Cathares* de Michel Roquebert, parue pour la première fois en 1999 et rééditée en 2002 chez Tempus, l'excellente collection de poche des éditions Perrin. Cet ouvrage, qui est présenté comme étant « la quintessence de trente ans de travail sur le sujet » est en fait une synthèse des cinq livres de *L'Épopée cathare* du même auteur, Grand prix d'histoire de l'Académie française¹.

Il ne fait aucun doute que Michel Roquebert, ancien journaliste s'étant passionné pour la société cathare avant de consacrer sa vie à l'étudier, sait très bien de quoi il parle. Les lieux d'implantation de l'hérésie sont parfaitement connus, les biographies d'une foule de personnages plus ou moins importants sont maîtrisées, la vie quotidienne dans plusieurs villages occitans du XI^e au XIV^e siècles a été soigneusement étudiée, les volumineuses archives de l'Inquisition minutieusement épluchées, et enfin les rares textes qui nous sont parvenus des Cathares eux-mêmes ont été lus, compris et intégrés. Même s'il ne me paraît pas sain de considérer qu'il y a un et un seul spécialiste d'une période historique donnée, une autorité morale incontestable, car l'Histoire, comme toute science, a besoin de débats contradictoires pour s'approcher au plus près d'une certaine vérité, force est de constater que Michel Roquebert fait bien partie des références incontournables de cette période complexe.

Pour autant, plusieurs faiblesses desservent cet ouvrage très dense. Pour commencer, cette *Histoire des Cathares* est mal écrite : il n'y a aucun style, aucune personnalité dans ces lignes arides, dans ces phrases aux constructions étranges et parfois même bancales, à la ponctuation souvent incertaine. Ce n'est pas important dira-t-on : c'est un livre d'Histoire, pas de la littérature. Certes. Mais il n'est pas interdit à un historien de bien écrire. Où sont donc passés les Pierre Gaxotte et les René Grousset, au style élégant et limpide, ou, dans un tout autre registre, plus populaire mais non moins agréable, les Alain Decaux et les André Castelot ? L'Histoire mérite mieux qu'un alignement de paragraphes

¹ Ces ouvrages viennent également d'être réédités chez Tempus : 1. *L'invasion 1198 – 1212* ; 2. *Muret ou la dépossession 1213 – 1216* ; 3. *Le lys et la croix 1216 – 1229* ; 4. *Mourir à Montségur 1230 – 1244* ; 5. *La fin des Amis de Dieu 1244 – 1321*.

laborieusement écrits, elle se doit d'être servie par d'authentiques écrivains, comme il en existait autrefois.

Au-delà de sa qualité *littéraire*, ce livre est également mal construit, car il cherche vainement à tout dire en cinq cents pages, mêlant ainsi des études poussées de la théologie cathare, nécessaires à la compréhension de la diffusion de l'hérésie, à des considérations très spécialisées sur le devenir de telle ou telle communauté, dont on oublie nécessairement le nom à peine a-t-on tourné la page, ou polluant l'exposé général des événements de digressions sur le destin particulier de quelques personnages tout à fait secondaires. Si le lecteur veut avoir des détails, il peut se référer aux cinq tomes de *L'Épopée cathare* ; étant un ouvrage de synthèse, cette *Histoire* aurait dû faire des choix en hiérarchisant l'importance des données dont disposait l'auteur. En l'état, ce livre contient donc trop d'informations pour qui veut avoir une vision d'ensemble de cette période, et trop peu pour être une authentique somme.

Mais surtout, le livre de Michel Roquebert est marqué par un bien vilain défaut, celui de la mauvaise foi ou, ce qui est la même chose, de la malhonnêteté intellectuelle. Il suffit de regarder le vocabulaire employé par l'auteur pour comprendre qu'il dissémine au fil des pages une comparaison très mal venue entre l'Église catholique du Moyen Âge et l'Allemagne nazie. Comment comprendre, sinon, l'utilisation des termes « guerre éclair » pour désigner la première phase de la croisade menée par Simon de Montfort², de « collaboration » de la population avec l'Inquisition, de « rafles » ou de « descentes de police », au sujet de la même Inquisition, ou encore de « résistance » cathare ? Si un doute pouvait encore subsister, il est levé par Roquebert lui-même dès son introduction : « [...] L'Inquisition demeure une écharde dans la chair de l'Église romaine. C'est qu'elle fut sans doute, dès le Languedoc des années 1230, la première émergence historique d'un système de contrôle *idéologique* exhaustif de toute une population au moyen d'enquêtes, de délation institutionnalisée, d'interrogatoires et de constitution de fichiers de renseignements. Le pape Grégoire IX n'imaginait certainement pas que, ce faisant, il forgeait l'outil privilégié de *tous les totalitarismes à venir*. [...] Le XX^e siècle restera même sans doute comme le siècle des inquisitions triomphantes. *Passage obligé de toute dictature*, le système inquisitorial a donc de beaux jours devant lui. Il n'est pas sans intérêt de savoir qu'il est né, voici plus de sept siècles, de la *volonté d'exterminer les cathares du pays d'oc*... ; ni de savoir qu'à ce modèle de société de persécution répondit, sitôt sa mise en place, un modèle de *société de résistance* qui fut en quelque sorte le moule de toutes les guérillas futures – religieuses, politiques ou sociales » (p. 19 et 20 ; c'est moi qui souligne).

Parler de totalitarisme, ou même simplement de préfiguration du totalitarisme, à propos de l'Église médiévale porte un nom : c'est un anachronisme, la plus grave des erreurs – je devrais dire : des *fautes* – qu'un historien peut commettre. Car c'est ignorer que le totalitarisme n'a pu naître que de la Modernité, c'est-à-dire d'un monde ayant mis l'Homme à la place de Dieu, s'arrogeant ainsi un pouvoir exorbitant, sans autre limite que celle, bien faible, de la raison. Une raison qu'il est facile de pervertir, comme nous l'a justement montré un certain XX^e siècle, celui de la propagande et des foules gigantesques.

Les persécutions religieuses ont malheureusement toujours existé ; ce n'est pas pour autant qu'il faut qualifier de totalitaire la Rome de Néron, par exemple. De plus, Michel Roquebert montre à quel point le rôle de l'Inquisition fit l'objet de querelles, de décisions contradictoires et de reculades de la part du Saint-Siège, qui n'agissait pas alors comme une *dictature* le ferait aujourd'hui, c'est-à-dire de façon arbitraire. Par ailleurs, si la volonté d'éradiquer le catharisme existait bel et bien, celle « d'exterminer les cathares », ce qui est bien différent, semble être sortie de l'imagination de l'auteur, qui explique lui-même, à plusieurs reprises, que les papes successifs (poursuivant ainsi l'action d'Innocent III, le

² L'auteur persiste et signe, d'ailleurs, dans sa récente biographie de l'éphémère comte de Toulouse. En effet, en quatrième de couverture, on peut lire la phrase suivante : « De nos jours, on parlerait de criminel de guerre, et pour ses crimes le chef de la croisade albigeoise serait jugé ». Ce qui n'a aucun sens : si on devait appliquer les lois et les normes du XXI^e siècle aux guerriers de toutes les époques passées, alors Montfort ne serait pas seul à se retrouver sur le banc des accusés, loin s'en faut. Par ailleurs, la croisade s'est faite dans un cadre juridique certes complexe et imparfait, le droit de la croisade et le droit féodal ne se mariant pas toujours harmonieusement, mais malgré tout existant. S'il fut incontestablement brutal, Montfort n'était donc pas non plus un barbare agissant au mépris de toutes les lois de son temps. Enfin, il ne faut pas oublier que l'Église a, dès les premiers siècles, œuvré pour définir une doctrine de la guerre juste (le *jus ad bellum*) et des règles à respecter dans le cadre des conflits armés (le *jus in bello*).

pape de la croisade) ne cessaient d'alterner entre vindicte et miséricorde. Au demeurant, quelques lignes à peine avant cette charge anticléricale, il écrivait : « L'Inquisition languedocienne brûla d'ailleurs infiniment moins de gens en un siècle que Simon de Montfort et ses croisés entre juillet 1210 et mai 1211... Faut-il rappeler en effet que la vocation de l'inquisiteur est alors de convertir, non de brûler, et que le bûcher, même si personne n'ose le dire, est un aveu d'échec ? » (p. 18-19). Quelle étrange volonté d'exterminer que celle qui considère le bûcher comme un échec : l'historien est ici pris en flagrant délit de contradiction. Enfin, si l'Église avait été totalitaire et l'Inquisition si puissante, si elle avait vraiment voulu exterminer les cathares comme l'Allemagne nazie extermina les Juifs d'Europe, on se demande par quel miracle l'hérésie aurait réussi à survivre près de trois siècles, les derniers croyants cathares ayant été brûlés en 1329, alors que l'hérésie dualiste avait commencé à se manifester dans le premier XI^e siècle.

L'Histoire vaut mieux que ces simplifications et ces amalgames qui interdisent *a priori* toute réflexion sereine et objective. On regrette que Michel Roquebert ne se penche pas davantage sur les raisons qui ont poussé l'Église, et en particulier Innocent III, que l'auteur présente comme un théologien hors pair tout entier préoccupé par son projet de paix universelle³, à considérer que la lutte contre le catharisme était une ardente obligation. Et on ne peut qu'être frappé par le crédit de bonne foi qu'il accorde aux



hérétiques – qui, naturellement, n'auraient eu comme seul but de défendre la liberté de culte, sans qu'à aucun moment des considérations politiques ne vinssent ternir leur pureté – alors que l'Église est souvent présentée comme corrompue, cynique, brutale et obsédée par la sauvegarde de son pouvoir temporel, mais peu soucieuse du salut des âmes et la véracité de la foi⁴.

Décevante, hautement critiquable, agaçante même, l'*Histoire des Cathares* de Michel Roquebert a

néanmoins un mérite inattendu : elle montre que Jean Sévilla, dans son populaire *Historiquement correct*, a sans doute poussé la dénonciation de la pensée unique dans le domaine historique un peu trop loin. Car présenter le catharisme comme une simple secte brutale sans aucune singularité ne permet pas, *a contrario*, d'expliquer le succès relatif mais durable que rencontra l'hérésie, et la farouche détermination de ses adeptes à rester fidèles à leurs croyances, malgré la croisade de Simon de Montfort, malgré la croisade royale, malgré l'Inquisition, les peines de prison perpétuelles et les bûchers. La légèreté de mœurs que l'auteur prête à certains d'entre eux⁵ a peut-être existé (Roquebert n'en fait jamais état et Sévilla ne cite aucune source), mais il n'est pas juste de la présenter comme un comportement suffisamment répandu pour être mentionné, dans la mesure où il ne cadre pas avec les préceptes fondateurs de l'hérésie dualiste. Enfin, si l'Inquisition n'était évidemment pas la Gestapo, mieux, si elle marqua d'une certaine façon un progrès du point de vue des techniques judiciaires et des

³ « Un admirable érudit, un grand juriste doublé d'un théoricien politique aux vues larges et puissantes : la théocratie pontificale lui doit d'avoir été théorisée et argumentée. Non qu'il nie que les deux domaines, le temporel et le spirituel, soient bien distincts et que les pouvoirs qui ont à charge de les administrer doivent être autonomes [...]. Mais [...] à ses yeux [...] le Saint-Siège doit s'ériger lui-même en suprême puissance séculière, et le pape prétendre au gouvernement du monde en devenant le suzerain des rois et des empereurs – seul moyen d'imposer et de garantir la paix universelle entre les peuples et entre leurs princes » (p. 97).

⁴ Encore une fois, je distingue bien la présentation des faits, qui démontre précisément que l'Église était aussi animée par de nobles intentions, et les commentaires à l'emporte-pièce de l'auteur, dont j'ai donné un exemple si criant précédemment.

⁵ « Certains parfaits, cependant, admettent les relations charnelles ; condamnant seulement l'institution du mariage, ils en viennent à prôner la liberté sexuelle », in *Historiquement correct – Pour en finir avec le passé unique*, éditions Perrin, 2003, p. 53.

droits des accusés, on ne peut feindre d'ignorer que l'Église agit à l'encontre des cathares de la même façon que la Rome impériale sévit contre les premières communautés chrétiennes. Jean Sévilla a raison de s'élever contre les falsifications de l'Histoire et de rétablir nombre de vérités occultées. Toutefois, le « catholiquement correct » ne saurait être intellectuellement satisfaisant, seule la vérité historique, si tant est que cette notion existe, devant être recherchée.

L'hérésie cathare : un dualisme radical contestant les fondements de la société féodale

En France, la recherche historique semble ne plus pouvoir échapper au dénigrement systématique de notre identité et à la repentance perpétuelle, ou à son corollaire trop peu souvent dénoncé : la tentative de « réhabilitation » de ce qui, au fil des siècles, a été considéré comme contraire au bien commun, à l'intérêt général. C'est ainsi que l'Église est désormais accusée de tous les maux et de tous les crimes, tandis que ceux qui, pour une raison ou pour une autre, ont remis en cause son autorité et ses dogmes, sont présentés comme des héros ou de vrais martyrs. Ce qui nous mène tout droit à cette étrange contradiction : notre société athée – tendance *New Age* – se passionne maintenant pour les sectes, hérésies, superstitions ou croyances contre lesquelles l'Église catholique romaine s'est battue.

Le catharisme en fait partie. On peut noter à quel point l'auteur rechigne à utiliser le terme d'hérésie : « L'emploi que je fais des mots hérésie et hérétique est de pure commodité ; il n'implique bien sûr aucun jugement de valeur sur la religion que professaient les cathares ou les adeptes des autres mouvements de dissidence religieuse » (p. 19). Craindrait-il d'offenser la « foi » de quelques cathares lisant son livre ? En réalité, on peut voir derrière cette petite phrase glissée en note de bas de page plus qu'une simple précaution, mais bien une première prise de position idéologique⁶. Quelques pages plus loin, il écrit en effet : « Le débat reste évidemment ouvert, de savoir si l'on peut légitimement se dire chrétien tout en étant dualiste, c'est-à-dire en posant que, Dieu ne pouvant, dans son infinie bonté, être cause des conditions qui permettent au mal de se manifester, il faut chercher la cause de l'univers visible – où justement le mal se manifeste – dans un principe créateur différent de lui, et par essence mauvais. Autrement dit, peut-on concevoir sans abus de langage un christianisme dualiste ? » (p. 24).

Le débat reste-t-il vraiment ouvert ? En fait, l'auteur vient de le clore d'autorité : « [Le catharisme] est un christianisme et les cathares avaient raison de s'appeler entre eux "Bons Chrétiens", voire "Chrétiens" tout court. Déviants, certes, dissidents au regard du dogme et de la liturgie élaborés et définis par la Grande Église ; mais chrétiens quand même dans l'exacte mesure où il n'y avait pour eux qu'une seule révélation, celle dont le Christ était porteur, et où leur unique référence était le Nouveau Testament, complété par ce qui, dans l'Ancien, servait leurs démonstrations » (p. 24).

L'historien ferait bien de ne pas se mêler de théologie. Car si Michel Roquebert explique de façon très rigoureuse les principes fondateurs du catharisme – à savoir un « système de croyance [...] pos[ant] la coexistence de deux principes premiers, opposés et irréductibles »⁷, le Bien et le Mal – il semble ignorer que le christianisme, par essence, ne peut être dualiste car, dans la continuité du judaïsme, il professe la foi en un seul Dieu, créateur de toutes choses, « de l'univers visible et invisible », pour reprendre les paroles du symbole de Nicée-Constantinople. Considérer qu'il existe un « Dieu du mal », qu'il soit l'équivalent inversé de Dieu ou une créature capable de rivaliser avec lui, n'est tout simplement pas compatible avec le monothéisme judéo-chrétien. Si l'on s'intéresse à l'Histoire des religions, et pas seulement à la théologie proprement dite, on s'aperçoit que la nature absolue et sans équivalent de Dieu – son unicité, donc – est un des apports fondamentaux du monothéisme biblique. C'est très précisément ce qui le distingue des polythéismes et donc du paganisme : une différence de nature avant d'être une différence de nombre. Loin d'être « moderne », comme l'auteur voudrait nous le faire croire, il apparaît donc que le catharisme s'est développé sur un fond de croyances archaïques et qu'il constitue, à ce titre, une régression spirituelle. Ce n'est pas un hasard si des similitudes existent entre cette hérésie et le manichéisme, même si l'auteur explique de manière assez convaincante que la

⁶ Précaution d'autant plus inutile que le mot hérésie désigne précisément, selon le *Trésor de la langue française*, une « doctrine, [une] opinion qui diffère des croyances établies, condamnée par l'Église catholique comme contraire aux dogmes », ou encore, selon *Le Petit Larousse*, une « doctrine d'origine chrétienne contraire à la foi catholique et condamnée par l'Église ». Historiquement et linguistiquement, si je puis dire, le catharisme était donc bien une *hérésie*. On voit bien, à travers cette illustration, à quel point le révisionnisme touche au ridicule.

⁷ Selon la définition que donne le *Trésor de la langue française* du dualisme.

première n'est pas directement issue du second, mais plutôt de l'hérésie bogomile qu'aucune trace historique ne permet de rattacher à la très vieille doctrine syncrétique de Manès⁸.

En outre, les Cathares considéraient que Jésus ne s'était pas réellement incarné – car Dieu ne pouvait naturellement prendre chair dans un monde intrinsèquement mauvais – qu'il n'avait donc pas souffert sa Passion, qu'il n'était pas mort et pas davantage ressuscité, tout cela n'étant qu'une apparence. En conséquence, ils ne croyaient pas en la résurrection de la chair, le salut étant pour eux exactement le contraire, c'est-à-dire la libération définitive de l'âme d'un corps appartenant au domaine du diable. D'où la question que l'auteur aurait dû poser : peut-on être chrétien et ne pas croire un mot du récit des Évangiles qui s'articule autour de trois notions : l'Incarnation, la Passion et la Résurrection ? Peut-on être chrétien et ne retenir de l'Ancien Testament que ce qui sert à justifier sa conception du monde, et rejeter ce faisant l'idée essentielle que l'ensemble de la Bible est inspirée par Dieu, le Nouveau Testament réalisant tout ce que l'Ancien comportait en germe ? La réponse semble ici bien plus évidente.

Que l'on me comprenne bien : l'auteur est parfaitement libre d'éprouver une certaine sympathie pour les Cathares et leurs croyances. Il est en droit, même, de condamner la façon dont l'Église a répondu à l'émergence de cette hérésie. Mais affirmer qu'il s'agit d'une forme alternative de christianisme est une erreur *théologique* et *historique* majeure.



Une erreur qui permet d'éluder certains points cruciaux. Prenant les apparences du christianisme, mais détournant complètement son message, le catharisme ne pouvait être perçu par les théologiens médiévaux que comme l'œuvre du diable, le maître de la tromperie. On comprend déjà mieux pourquoi le Saint-Siège combattit sans relâche cette hérésie. D'autant qu'elle s'étendait rapidement : partie des Balkans, la « religion des

Bons Hommes » se répandit en Lombardie puis, simultanément, dans une vaste zone correspondant aujourd'hui à l'ouest de l'Allemagne et à la Flandre, et dans le pays d'oc, au sud du royaume de France. En 1145, un homme de l'envergure de Saint Bernard de Clairvaux effectua une première mission de prédication contre l'hérésie dualiste dans le Toulousain, avec un succès très mitigé. Trente ans plus tard, en 1177, le comte Raymond V de Toulouse demanda lui-même une intervention militaire du roi de France pour éradiquer l'hérésie, laissant entendre que le catharisme avait déjà « largement gagné ses propres vassaux et la plus haute noblesse de ses États », devenant un véritable « facteur d'instabilité sociopolitique » (p. 63).

Nous touchons là au cœur du problème. Michel Roquebert peut toujours nous présenter des parfaits et des parfaites vivant du travail de leurs mains, dans la simplicité et selon les principes apostoliques – « révolution pour révolution, on en imaginerait difficilement de plus pacifique ! » (p. 96), note-t-il légèrement –, le catharisme, bien que doté d'un corpus doctrinal élaboré et d'un puissant appareil ecclésial rompu à l'art de la prédication, n'en demeure pas moins marqué par des tendances sectaires et des enseignements qui remettaient en cause ce que les sociologues contemporains appelleraient le « consensus social ».

⁸ Manès, ou Mani (216-274) fut le fondateur d'une religion dualiste qui se voulait universelle et, en un sens, concurrente du christianisme. Distincte de ce dernier, elle n'était donc pas une hérésie. La doctrine du prophète mésopotamien fut néanmoins âprement combattue par l'Église, et notamment par l'illustre Saint Augustin.

Ne reconnaissant qu'un seul sacrement, le *consolament*, sorte de baptême de l'Esprit, les Cathares ignoraient la distinction entre les laïcs et le clergé, ainsi qu'entre le clergé séculier et le clergé régulier : toute personne consolée devenait un ministre du culte, baptême et ordination étant étrangement mêlés. Le sacrement imposait de respecter certaines règles, comme de renoncer à se marier, à avoir des relations charnelles et donc à avoir des enfants, à ne pas consommer de nourriture animale⁹, et à refuser toute prestation de serment. Les parfaits vivaient en communauté, dans des « maisons », partageant leur temps entre travail manuel et prédication¹⁰. Il n'est pas rare de voir des maris délier leur femme des liens sacrés du mariage pour leur permettre de devenir des parfaites. Par ailleurs, de nombreuses très jeunes femmes furent ordonnées par leurs mères et élevées dans les communautés hérétiques.

Quoi qu'en dise l'auteur, ces pratiques sont bien celles d'une secte. Certes, tous les « croyants » n'étaient pas consolés, beaucoup se contentant de recevoir ce sacrement quand la mort approchait. Mais Roquebert précise bien que le mourant « se trouve dès lors lié par le *consolament* : tout comme l'ordonné, il lui faut se soumettre aux règles d'abstinence, c'est-à-dire, essentiellement, ne plus prendre, jusqu'à son dernier souffle, de nourriture d'origine animale. Le plus souvent, deux parfaits restent à son chevet pour veiller à ce que lui-même ni personne de son entourage ne s'avise de transgresser la règle – par exemple en essayant de lui faire prendre un revigorant bouillon de poule... Mais il arrive aussi qu'on transporte le mourant *consolé* dans une maison de parfaits, où la surveillance est évidemment plus facile, et le risque de transgression à peu près nul » (p. 82). Peut-on vraiment soutenir, à la lecture de ces faits, que le catharisme était une religion tolérante et exemplaire, respectant la liberté de conscience de chacun, une « Église de proximité » (p. 83), comme le note, sans rire, l'auteur ?

À noter que les Cathares respectaient quelques autres rituels, comme « le baiser de paix, qu'ils appelaient entre eux la "paix" tout court. C'était un baiser en travers de la bouche, entre hommes ou entre femmes – mais d'homme à femme il se faisait simplement en inclinant son visage sur l'épaule de l'autre ; puis on baisait l'Évangile » (p. 82-83). Enfin, « parfaits et parfaites se doivent de répondre au salut rituel requis des croyants et des croyantes [...]. Quiconque rencontre un Bon Homme ou une Bonne Dame doit faire trois genuflexions, et dire "Bénissez-moi, Seigneur (ou Bonne Dame) et priez Dieu qu'il fasse de moi un bon chrétien et me conduise à une bonne fin". Et le parfait ou la parfaite répond : "Que Dieu soit prié, qu'il fasse de vous un bon chrétien et vous conduise à une bonne fin" » (p. 83). Ces rituels distinctifs, pratiqués en dehors de lieux de cultes – il n'en existe d'ailleurs pas – sont révélateurs de la tendance qu'avaient les Cathares à ne pas distinguer la vie consacrée de la vie « laïque », le temps liturgique du temps ordinaire. Cette confusion généralisée, que ne pratiquait justement pas l'Église, n'a-t-elle pas toujours été le propre des sectes ?

Il est malheureusement impossible, dans ces quelques lignes, de broser un tableau complet de la structure, des dogmes et des pratiques de l'Église cathare. Qu'il soit néanmoins permis de rappeler, avec Michel Roquebert, que l'hérésie dualiste savait également les fondements de l'ordre social. En effet, s'appuyant sur des lectures erronées car littérales de certains passages des Écritures¹¹, les Cathares récusait tout autant la justice civile que la justice pénale, y substituant « un système de règlement amiable entre croyants », refusant de livrer les criminels à la juridiction compétente, pour les condamner, « pénitence suprême, à se faire ordonner » (p. 84). Le refus absolu de prêter serment, évoqué précédemment, était aussi très lourd de conséquences, dans la mesure où l'ordre féodal « repos[ait] sur l'engagement juré. Sans serment, pas de seigneur ni de vassal – du moins en droit

⁹ Il y aurait deux raisons à cela : une application très – *trop* – large du cinquième commandement « Tu ne tueras point » et la croyance en une possible réincarnation de l'âme d'une personne non consolée dans le corps d'un animal. Un exemple de plus, s'il en fallait, de l'archaïsme de la pensée des Cathares.

¹⁰ On peut sans doute voir dans l'exemplarité affichée de l'attitude des parfaits une des raisons expliquant le succès du catharisme, face à une Église dont les hiérarques étaient loin de toujours vivre en accord avec les principes qu'ils prêchaient. Il faut néanmoins rappeler que l'hérésie toucha essentiellement la noblesse rurale, une partie de la bourgeoisie urbaine et quelques grands clans seigneuriaux ; elle n'attira presque jamais le petit peuple, sauf, étrangement, vers la fin. C'est ce que note l'auteur à propos de la prédication de Pierre Authié, dernière grande figure cathare, et de ses onze compagnons, au début du XIV^e siècle : « ils réussissent, curieusement, à faire du catharisme ce qu'il n'avait jamais été véritablement avant eux : une religion populaire » (p. 480).

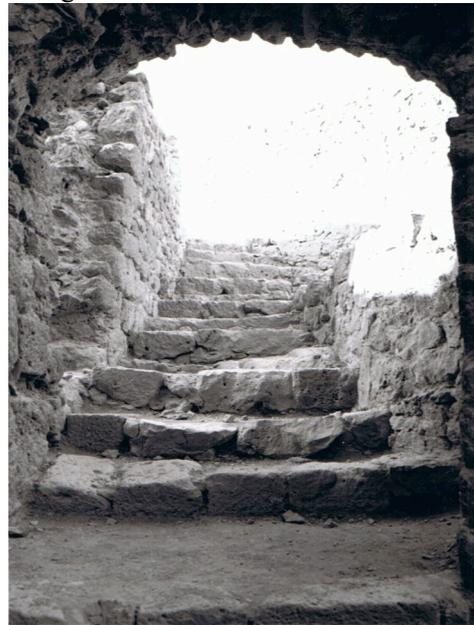
¹¹ Étrangement, les doctrinaires cathares alternaient entre sélection des passages de la Bible confortant leurs théories et lecture littérale d'autres textes, c'est-à-dire sans interprétation et prise de distance.

strict, en principe » (p. 93). Même si les seigneurs cathares se montrèrent peu enclins à abandonner leurs privilèges, se cramponnant même de toutes leurs forces à leurs titres, l'hérésie dualiste menaçait *de facto* le modèle de société tripartite qui régissait la société médiévale, et que Benoît de Saint-Maure et Étienne de Fougères résumèrent vers 1180 par la fameuse formule : « ceux qui prient, ceux qui combattent, ceux qui travaillent » (p. 94). Elle ne pouvait donc prospérer sans que les pouvoirs religieux et séculiers de l'époque ne s'en émeuvent et ne réagissent.

L'Église face au catharisme : entre anathèmes et volonté de convertir

Réduire la réponse de l'Église à l'émergence et à la diffusion du catharisme aux bûchers de l'Inquisition serait absurde. Michel Roquebert ne cède heureusement pas à cette tentation, puisqu'il partage son livre en trois grandes parties, à savoir « L'essor de l'hérésie dualiste », « La croisade » et enfin « L'Inquisition ». Ce que nous apprend ainsi cette *Histoire des Cathares*, c'est que l'Église ne fut pas, au long des trois siècles que dura « l'affaire de la paix et de la foi », comme elle nommait elle-même la lutte contre l'hérésie, une institution monolithique. De très nombreuses figures émergent de cette étude, certaines attachantes, d'autres complexes, quelques unes, enfin, assez abjectes, il faut en convenir.

Un des acteurs majeurs de cette affaire fut le pape Innocent III (1160 – 1216), élu au trône de Saint Pierre en 1198, à trente-huit ans à peine. Contrairement à une idée répandue, le nouveau pape prêcha presque aussitôt la croisade, constatant que depuis près d'un siècle déjà, les efforts de persuasion avaient été vains, mais ce fut pour se heurter au refus persistant du roi de France Philippe II Auguste, qui voyait d'un mauvais œil une intervention du Saint-Siège dans les affaires intérieures du royaume. D'autant que le pape développa un droit spécifique de la croisade qui vint s'imposer au droit féodal et qui reposa sur le principe de ce que l'historien appelle la « mise en proie » des terres hérétiques : en fait, les seigneurs hérétiques ou coupables d'avoir apporté leur assistance aux Cathares étaient dépossédés de leurs terres, qui étaient ensuite redistribuées par l'Église aux chefs croisés. C'est ainsi que Simon de Montfort, le chef militaire de la croisade contre les Albigeois, devint successivement vicomte de Béziers, d'Albi et de Carcassonne en 1209, en lieu et place de Raymond-Roger Trencavel, puis comte de Toulouse en novembre 1215, avant de trouver la mort en 1218 lors du siège de sa capitale, reprise par son ancien maître. Dans un réseau complexe de suzerainetés qui faisaient de plusieurs seigneurs les vassaux à la fois du roi de France et du roi d'Aragon¹², le droit de la croisade eut pour effet d'exacerber les tensions géopolitiques entre la France, l'Aragon et même l'Angleterre. Innocent III s'en rendit compte et tenta constamment d'atténuer les effets de la guerre, de favoriser les solutions de compromis et de faire respecter en toutes choses le droit canonique. Mais, lors du quatrième concile œcuménique du Latran, il fut mis en minorité à l'occasion du procès de Raymond VI de Toulouse, qui fut dépossédé de sa couronne comtale malgré la miséricorde que réclamait le Saint Père à son égard. Une miséricorde dont le comte, d'ailleurs, n'était pas digne, comme nous le verrons plus loin. Quelques mois à peine après Latran IV, le pape de la croisade disparut. Michel Roquebert note alors assez justement : « Il est certain qu'au terme de cinq ans et demi d'une guerre qu'il avait appelée de ses vœux dix ans durant, Innocent III jetait désormais un étrange regard sur cette entreprise qui, finalement, avait tout entière coïncidé avec son pontificat. L'immense homme d'Église et homme d'État qu'il avait été prit-il alors conscience d'avoir joué peu ou prou les apprentis sorciers ? » (p. 249).



¹² Le plus marquant étant Pierre II, roi de 1196 à sa mort lors de la bataille de Muret en 1213.

La formule, pour une fois n'est pas abusive et il est certain que les résultats obtenus ne coïncidaient pas tout à fait avec les objectifs qu'il s'était fixé : cette guerre, *in fine*, lui avait assez largement échappé, mais au fond, pouvait-il en être autrement ? Voilà une question que, sans doute, ce grand intellectuel manqua de se poser.

Pour être complet sur Innocent III, il faut rappeler qu'il avait aussi parfaitement conscience que l'Église des hommes n'était pas irréprochable ; dans les premières années de son pontificat, il consacra beaucoup de temps et d'énergie à démettre de leurs fonctions les abbés et évêques dont l'attitude entachait la réputation de l'institution¹³, mais il se heurta tout au long de son règne à des résistances locales, à des excès de zèle, ainsi qu'à un manque criant de fiabilité des informations dont il disposait, assailli de demandes contraires et mal servi par des légats qui lui présentaient des rapports volontairement déformés des événements.

Il en fut ainsi du légat Arnaud Amaury, abbé de Cîteaux, un des ordres les plus puissants de cette époque. Loin de la vertu de l'illustre cistercien Bernard de Clairvaux, Amaury, chef spirituel de la croisade, semble bien mériter la sinistre réputation qu'on lui connaît. Au-delà du sempiternel débat sur le fait de savoir s'il a réellement prononcé la terrible phrase « massacrez-les, car le Seigneur connaît les siens » juste avant le sac de Béziers, on constate que cet homme se montra avide de pouvoir, provocateur et peu enclin à la miséricorde. Son refus obstiné d'organiser le jugement de Raymond VI suivant les formes canoniques, malgré les demandes insistantes du pape, a de quoi surprendre. Mais cela nous rappelle aussi qu'au XIII^e siècle, les moyens de communication restaient assez rudimentaires, limitant d'autant la capacité de contrôle du pouvoir central, qui n'avait pas encore affirmé sa prééminence sur les prélats territoriaux aussi nettement que le Vatican l'a fait depuis un siècle et demi.

On ne saurait clore cette très brève évocation des figures de l'Église ayant combattu le catharisme sans citer deux derniers noms : ceux de Dominique de Guzman et de Bernard Gui. Le premier apparaît dans le Toulousain vers 1206 alors que, de retour d'une mission dans le Nord de l'Europe où il accompagnait l'évêque d'Osma, il constata que les méthodes de prédication employées par les légats – voyageant avec « un train considérable et coûteux, de riches équipages, de somptueux vêtements » et brandissant « des discours menaçants » (p. 116) – étaient condamnées à l'échec. Incité par les légats du pape à donner l'exemple de ce qu'il fallait faire, Dominique, soutenu et suivi par son évêque, décida de sillonner les routes sans équipage, « mendia[nt] son pain, dorma[nt] à la belle étoile » (p. 116) et affrontant les parfaits dans des querelles théologiques de haut vol qui virent de nombreux Cathares se convertir. Le 17 novembre 1206, Innocent III donna son accord à cette nouvelle méthode de prédication et ordonna même sa généralisation : l'ordre des Frères Prêcheurs, un des grands ordres mendiants fondés au XIII^e siècle, avec ceux des Franciscains, des Carmes et des Augustins, venait de naître, mais il fallut attendre 1215 pour que le pape en approuvât les statuts. D'abord installés dans le petit monastère de Prouille, les Dominicains rejoignirent ensuite Toulouse où le célèbre couvent des Jacobins fut construit à partir de 1230. Décédé en 1221, Dominique fut canonisé en 1234 ; bien que son ordre fut pendant longtemps associé à l'Inquisition, pourtant bien postérieure à sa mort – c'est le pape Grégoire IX qui créa cette mission et la confia aux Frères Prêcheurs en 1233 – on ne doit pas oublier qu'il fournit à l'Église plusieurs papes et d'illustres penseurs, au premier rang desquels Saint Thomas d'Aquin. Surtout, par son engagement désintéressé et radical, Saint Dominique montra que si des reproches pouvaient être adressés à l'Église des hommes, le devoir d'un chrétien était d'aider à la réformer de l'intérieur et non de s'égarer sur les chemins tortueux de l'hérésie.

Parmi les moines dominicains ayant assumé le rôle difficile d'inquisiteur, Bernard Gui tient une place à part. Le cinéma, dans *Le nom de la rose*, film adapté du roman d'Umberto Eco, a malheureusement fait de lui l'incarnation de l'arbitraire de l'Inquisition – ce qui est une bêtise historique, car pour être redoutable, cette institution n'était pas arbitraire, reposant sur des enquêtes minutieuses et précises – et de l'obscurantisme religieux le plus détestable. La réalité est plus subtile : inquisiteur de Toulouse de 1308 à 1323, il se concentra non pas sur la traque des parfaits, mais sur les interrogatoires des simples « croyants », cherchant ainsi à étouffer les réseaux de soutiens disséminés dans le pays albigeois. Cela explique à la fois le nombre d'interrogatoires menés et de condamnations prononcées, et le succès

¹³ Suivant en cela l'exemple de son illustre prédécesseur sur le trône pétrinien, le pape Saint Grégoire VII (1020 – 1073 – 1085), initiateur de la réforme portant son nom.

incontestable de sa mission, au terme de laquelle l'hérésie était pratiquement définitivement éradiquée. En 1329, le pape Jean XII suspendit d'ailleurs les activités de l'Inquisition. Alors, rouage efficace d'une machine totalitaire, ce Bernard Gui ? À en croire Michel Roquebert lui-même, penser cela serait une grossière erreur. Après l'avoir présenté comme « un inquisiteur d'une exceptionnelle envergure, qui allait devenir, aussi, un précieux historien et un théoricien rigoureux de l'Inquisition » (p. 475), il dresse quelques pages plus loin le bilan de son passage dans le pays d'oc. Qu'il soit permis de citer ce paragraphe dans son intégralité (p. 488) : « [Il accéda] au siège épiscopal de Lodève en juillet 1324. C'est là qu'il consacra les huit dernières années de sa vie à la rédaction de divers ouvrages d'histoire, aussi bien une chronologie des rois de France qu'une vie des empereurs romains, laissant après sa mort le souvenir d'un infatigable travailleur, d'un érudit curieux et enthousiaste, et d'un homme au commerce particulièrement agréable, d'une gaieté très communicative. En seize années passées au service de l'Inquisition, il avait rendu neuf cent trente sentences. Il avait fait grâce des croix à cent trente-deux personnes, de la prison à cent trente-neuf. Il en avait incarcéré trois cent sept. Il avait fait détruire vingt-deux maisons et procéder à l'exhumation et à la crémation publique de soixante-neuf *consolés*. Il avait envoyé quarante-deux personnes au bûcher¹⁴ – dont Pierre Authié et la quasi-totalité de la petite Église que le notaire ariégeois avait constituée. C'était assurément moins que ce que Bernard de Caux et Ferrer avaient fait de 1242 à 1248, mais sa méthode intelligente et rigoureuse avait eu raison du catharisme ».

L'Église a sans aucun doute commis de graves fautes lors de la lutte contre l'hérésie cathare, oubliant que la foi ne s'impose jamais par la force. Elle ne fut néanmoins, à aucun moment, une institution tout entière marquée par un fanatisme aveugle, comme on voudrait aujourd'hui nous le faire croire. Au contraire, elle fut assez largement servie par des hommes d'une très grande qualité intellectuelle (Bernard de Clairvaux, Dominique, Innocent III ou même Bernard Gui), parcourue par des débats incessants, des hésitations, des déchirements même et, en fin de compte, la charité – osons le mot – ne fut jamais totalement absente de son action.

Les Cathares et leurs protecteurs : des modèles de vertu ?

L'homme est ainsi fait qu'il aime les destins tragiques. Il n'était donc pas très difficile de colporter une légende aux accents romantiques, selon laquelle les Cathares furent les innocentes victimes d'un système d'oppression généralisé. Ajoutez à cela un anticléricalisme bien ancré dans le Sud-Ouest de la France, et vous comprendrez pourquoi certains guides, dans les châteaux dits cathares – ils furent en réalité reconstruits par la Couronne de France après leur prise, souvent sans combats – affirment sottement, par exemple, que l'assassinat de Pierre de Castelnau, un des légats du pape, le 14 janvier 1208, fut fomenté par l'Église elle-même afin de précipiter le début de la croisade contre les Albigeois...

La théorie du complot a cela de terrible qu'elle repose sur une accusation qui, par définition, ne peut s'appuyer sur aucune preuve, car elle consiste simplement à déclarer qu'il y a, dans tel ou tel événement, quelque chose de « troublant ». Arrêtons nous quelques instants sur cet assassinat qui, de fait, fut bien l'élément déclencheur d'une guerre devenue inévitable. Michel Roquebert, au moment de raconter l'événement, nous explique que le comte Raymond VI de Toulouse n'avait aucun intérêt à ordonner une telle élimination, car il lui était facile d'en prévoir les conséquences. Pourtant, quand il est enfin jugé lors du quatrième concile œcuménique du Latran, il choisit, pour se défendre, « Guillaume Porcelet, seigneur du bourg d'Arles, [...] fils d'un Guillaume Porcelet qui avait été impliqué en 1208 dans l'assassinat de Pierre de Castelnau » (p. 246). Un choix que Michel Roquebert qualifie sobrement de la façon suivante : « [il] ne laisse pas [...] d'être curieux ». C'est le moins que l'on puisse dire.

Laissons là cet épisode qui, sans doute, ne sera jamais totalement éclairci, mais qui a le mérite de montrer les *curiosités* du puissant seigneur de Toulouse, véritable « roi sans couronne », selon

¹⁴ Quarante-deux condamnations à mort pour neuf cent trente sentences, dont deux cents soixante-et-onze remises de peine : on cherche vainement la figure d'un fanatique impitoyable et cynique... Pour mémoire, lors de la chute de Montségur, le représentant du roi, accompagné d'un représentant de l'Église, avaient dressé un bûcher dans lequel furent précipités, sans autre forme de procès, « deux cents vingt-quatre parfaits et parfaites » (p. 389). Soit, en une journée, cinq fois plus que Bernard Gui en seize années.

l'expression même de l'auteur (p. 100). Voilà un homme aux mœurs quelques peu légères – il délia une de ses cinq femmes des liens du mariage pour lui permettre de devenir parfaite –, qui passera sa vie à intriguer pour conserver sa couronne comtale, ne reculant pour cela devant rien : mariages politiques, par lesquels son fils épousera d'ailleurs la sœur de sa propre femme, devenant ainsi le beau-frère de son père, serments solennels prononcés pour obtenir la réconciliation de l'Église qui l'excommunia plusieurs fois – comme lors de l'humiliante cérémonie de pénitence du 18 juin 1209 à Saint-Gilles –, mais qu'il n'eut jamais l'intention de respecter, élaboration de plans de paix byzantins destinés à satisfaire le Saint-Siège tout en restant sur son trône, la liste serait trop longue à développer. Mauvais stratège, il fuira sans cesse les troupes de Simon de Montfort, préférant sillonner son pays en faisant courir la rumeur de la mort de son adversaire, récupérant ainsi au passage l'hommage de ses anciens feudataires. Fin politicien – ce qui ne doit pas être considéré comme une qualité, au contraire – il eut l'intelligence de s'attacher la fidélité des notables toulousains en protégeant les droits des consuls, administrateurs élus de la ville. Il sut faire mine de céder quand il le fallait, abusant plusieurs fois de la miséricorde du pape Innocent III, mais, malgré des engagements répétés en ce sens, il ne combattit jamais l'hérésie sur ses terres, se contentant, en 1209, de chevaucher un temps aux côtés de la croisade sans prendre part aux batailles qu'elle livrait. Le principal chef politique du « camp » cathare apparaît donc comme un opportuniste de bas étage, qui, sans doute, ne se préoccupait guère des intérêts des hérétiques mais seulement des siens et qui, par son obstination à demeurer maître du Toulousain, alors que lui et ses grands vassaux (les comtes de Foix et de Comminges, notamment) furent plusieurs fois militairement défaits, porte une lourde responsabilité dans la prolongation de la croisade et de son cortège d'atrocités. Notons également que les routiers et autres mercenaires de Raymond VI ravageaient périodiquement les domaines des riches abbayes afin d'alimenter le trésor de leur seigneur. Nous sommes bien loin de la légende romantique...

Son fils Raymond VII, ne fut guère plus admirable. Refusant catégoriquement le verdict du concile Latran IV, il reprit les hostilités à peine rentré dans son pays. Après la mort de Simon de Montfort en 1218, son fils Arnaud Amaury accumula les défaites et finit par capituler au terme du siège de Carcassonne, le 14 janvier 1224. Le nouveau comte de Toulouse avait réussi à reconquérir toutes les terres prises par la première croisade ; aussitôt, les hérétiques réapparurent, et, entraînés par « cet homme cultivé et influent qu'[était] Guilhabert de Castres, l'évê[que] cathare de Toulouse »,



incontestablement la plus grande figure spirituelle de l'hérésie, ils devaient rapidement « donner un nouvel essor à [leur] religion » (p. 278). Le 25 août 1224, Raymond VII, accompagné de Raymond Trencavel, réinstallé à la tête de la vicomté de feu son père, et de Roger-Bernard de Foix, s'engagea solennellement à servir l'Église et à combattre l'hérésie, exactement comme son père l'avait fait en 1209. Mais cette fois, le pape Honorius III ne se contenta pas de promesses qui ne seraient, pas plus que les précédentes, tenues. Lors du concile de Bourges, fin novembre 1225, les prélats exigèrent l'abdication du comte de Toulouse pour lui offrir la réconciliation. Il refusa, comme il fallait s'y attendre, et dès le mois de janvier 1226, la croisade royale se mit en branle, avec à sa tête le roi Louis VIII, qui avait décidé de ne pas se tenir à l'écart de « l'affaire de la paix et de la foi », à l'inverse de son père Philippe Auguste. Le Languedoc s'effondra en un rien de temps, les seigneurs se ralliant tous au roi sans combattre ; mais celui-ci mourut prématurément. Alors, de nouveau, on assista à un retournement de situation : les seigneurs dénoncèrent les serments qu'ils venaient de faire au roi et se rallièrent au comte de Toulouse...

Il devient clair, à ce stade, devant la duplicité permanente du comte de Toulouse et de ses vassaux, qu'un écrasement militaire était le seul moyen, pour la Couronne de France, de mettre un terme définitif à cette affaire. Après vingt ans de guerre, le Toulousain étant exsangue, Raymond VII finit par rendre les armes et signer le traité de Paris le 12 avril 1229. Il ne sauva sa couronne que grâce à la magnanimité de la régente Blanche de Castille, sa cousine, mais dut accepter des coupes territoriales

sombres, de fortes amendes, une démilitarisation complète du comté, une obligation de prendre la Croix en Terre sainte, et, surtout, des clauses successorales qui, à sa mort, donneraient ses terres au frère cadet du roi.

La guerre était cette fois terminée. Mais, jusqu'à sa mort, Raymond VII intriguera, en digne successeur de son père : il ne partira jamais en Terre sainte, ne paiera qu'une infime partie des amendes prévues par le traité de Paris, et s'évertuera à vider ce dernier de ses clauses successorales, en imaginant notamment plusieurs projets matrimoniaux tous plus subtils les uns que les autres. Il n'aura de cesse de saper le travail de l'Inquisition, profitant à plein d'un conflit opposant le pape Grégoire IX à l'Empereur Frédéric II, allant même, comble de l'hypocrisie, jusqu'à offrir ses bons offices ou se faire médiateur de paix. Deux soulèvements, un en 1240, fomenté par Trencavel, et un autre lancé en 1242 en Saintonge, cachant une tentative d'alliance entre Raymond et les Anglais, furent promptement écrasés par Louis IX et son frère Alphonse. Malgré cela, le comte réussit à obtenir une nouvelle fois le pardon royal et à rester sur son trône jusqu'à sa mort en 1249, après avoir finalement lâché tous ses amis cathares et même ordonné l'exécution de quatre-vingts « croyants ».

À travers ces événements, rapidement résumés, on s'aperçoit que l'attitude des chefs politiques et militaires du « camp » cathare n'avait rien de grand, de noble ni d'admirable. Parjures, comploteurs impénitents, ils se montrèrent tout autant assoiffés de pouvoir que les conquérants des croisades, prêts à recommencer sans cesse une guerre dont la population était la première à souffrir. Si la doctrine cathare condamnait l'usage de la force, les seigneurs *faidits* (nom que portaient les nobles cathares ou leurs protecteurs) furent aussi cruels au combat que leurs adversaires. Ils ne rechignèrent pas non plus à commettre des atrocités, comme le massacre des onze membres d'une mission inquisitoriale (moines, prêtres, clerc, notaire et appariteurs) à Avignonet, la veille de l'Ascension de l'an 1242, un assassinat sauvage soigneusement préparé et dirigé par le seigneur de Mirepoix, descendu de Montségur pour l'occasion. Persécutés, les Cathares le furent ; mais prétendre qu'en retour ils se montrèrent des apôtres de la non-violence relève du mensonge.

En guise de conclusion

Hérésie foncièrement pessimiste, qui ne voyait le salut de l'Homme que dans la libération d'un monde matériel considéré comme l'œuvre de Satan, le catharisme s'était développé sur des ressentiments parfois justifiés à l'encontre de l'Église catholique, dans un pays largement affranchi de la tutelle de ses principaux suzerains – à commencer par la Couronne de France. Si des prédicateurs de qualité tentèrent inlassablement de gagner à leur cause de nouveaux « croyants », les dogmes cathares, mêlant christianisme et croyances archaïques, ne rencontrèrent un succès durable qu'au sein des couches sociales dirigeantes.

Dotés d'un véritable appareil ecclésial, les hérétiques firent preuve d'un attachement viscéral à leurs croyances, préférant souvent le bûcher à la conversion. Fanatisme ou foi sincère et respectable devant être réhabilitée ? Il serait hasardeux de se prononcer sur une telle question. Comme souvent en matière religieuse, les motivations et les convictions profondes des individus demeurent mystérieuses et ne peuvent être réduites à des appréciations sommaires. La Vérité, concept philosophique absolument nécessaire à la survie de toute société, doit être maniée avec infiniment de précaution, sans quoi elle peut devenir tout à fait redoutable. Les guerres de religion, sans doute les plus terribles, resteront donc toujours difficiles à appréhender, car la question de la légitimité et de la justesse des combats menés par les uns et les autres ne saurait être tranchée de manière définitive.

On peut discuter à l'infini, avec le recul du temps, sur le fait de savoir si le catharisme représentait réellement une menace pour l'Église et pour la stabilité de la société européenne féodale. Mais il faut bien avoir conscience que remettre en cause les dogmes catholiques et, partant, les piliers de l'ordre social, était perçu par la société médiévale de la même façon que nous percevons, au XXI^e siècle, les attaques portées contre le principe de laïcité. C'est-à-dire comme un véritable danger contre lequel il était impératif de lutter. Avant de porter un jugement, en Histoire, il faut toujours prendre la peine de se replacer dans le contexte de l'époque. Il est dommage que Michel Roquebert ignore, dans la plupart de ses commentaires, ce principe de base de la recherche historique.

Ndr : Les photographies illustrant ce texte sont de Juan Asensio.